

## Comité exécutif

# Projet de procès-verbal

Vendredi 27 janvier 2023 (15h15 – 17h00 CET)

**NH Bruxelles UE Berlaymont** 

Interprétation en ANG, ES, FR

#### Mot de bienvenue du Président, Guus Pastoor

Cliquez ici pour accéder à la présentation du Président.

Adoption du projet d'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (07.07.22) : adopté

#### Points d'action de la dernière réunion

- État d'avancement des décisions prises lors de la réunion précédente : pour information
- Programme de travail de l'année 7 (2022-2023) :
  - Le Secrétariat préparera un document, qui sera publié dans l'Espace Membres, résumant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Travail.
  - Le projet de Programme de Travail modifié sera soumis officiellement à la DG MARE et proposé pour approbation à l'Assemblée Générale. Dans le cas où, avant cela, des commentaires préliminaires significatifs seraient formulés par MARE A4, le projet sera de nouveau soumis au Comité Exécutif.
  - Le projet de budget sera soumis officiellement à la DG MARE et présenté pour approbation à l'Assemblée générale.
  - Le Secrétariat encouragera les États membres à fournir des contributions financières de l'ordre de 3 000 euros.
    - Document sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme de Travail : en cours d'élaboration.
    - Programme de Travail et budget soumis à la DG MARE et approuvés par l'Assemblée Générale (l'accord-cadre de partenariat 2022 - 2026 et la convention de subvention 2022-2023 ont été signés).
    - Les États membres ont été encouragés à contribuer à hauteur de 3 000 €.
- Pacte Vert européen et stratégie "De la ferme à la table" :
  - Le document de référence sera publié sur l'Espace Membres et mis à jour en continu.
    - Document de référence publié

## - Forum Inter-CC sur le Brexit :

 Le Secrétariat vérifiera avec les autres Secrétariats des CC et avec la DG MARE la meilleure façon de garantir la confidentialité des rapports de réunion.















- Les rapports de réunions ne doivent pas être transmis ou rendus publics.
- Biodiversité dans les zones situées au-delà des juridictions nationales (BBNJ) :
  - Point à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la prochaine réunion du Groupe de Travail
     3, y compris une mise à jour sur la prochaine Conférence Intergouvernementale des Nations Unies.
    - Point prévu dans le projet d'ordre du jour de la réunion du 20 septembre 2022.

#### Questions diverses:

- En ce qui concerne le projet d'avis sur les niveaux maximaux de sulfites chez les crustacés,
   le Secrétariat suivra la procédure écrite.
- En ce qui concerne la lettre de demande d'informations ayant été approuvée, pour chaque État membre, sur le volume des certificats de capture, le Secrétariat enverra la lettre à la DG MARE.
  - Avis sur la teneur maximale en sulfites pour les crustacés adopté le 27 juillet 2022 (réponse de la DG MARE le 27 septembre 2022)
  - Lettre sur le volume des certificats de capture envoyée le 7 juillet 2022 (réponse de la DG MARE le 5 octobre 2022)

## Composition de l'Assemblée générale

 Approbation du nouveau membre Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE) de France

Cliquez <u>ici</u> pour accéder à la présentation.

Alexandre Bannou (SCNE) a indiqué être le Secrétaire général du SNCE, chargé des questions réglementaires et scientifiques. Son organisation est composée de 69 membres représentant environ 6 milliards d'euros de chiffre d'affaires et environ 7700 emplois directs. Les produits couverts sont principalement les produits de la pêche congelés (bruts ou transformés), et accessoirement les produits frais et les conserves. Les entreprises couvertes sont des négociants, des industriels de l'agroalimentaire, des représentants en douane, des opérateurs de conditionnement, des laboratoires d'analyse.

Les missions du SNCE portent sur la représentation des membres au niveau national et européen, l'information et le conseil aux entreprises concernant le cadre réglementaire existant et futur applicable à leurs produits/opérations. Il existe trois groupes de travail actifs consacrés respectivement à la qualité et à la sécurité des aliments, aux emballages et à la fraude alimentaire. Le SNCE est membre de l'ANIA, l'association nationale des industries alimentaires, et de l'AIPCE-CEP, la fédération européenne des importateurs et transformateurs de produits aquatiques. Le SNCE travaille en collaboration avec les fédérations nationales et européennes, les autorités publiques et les partenaires techniques.















M. Bannou a donné un aperçu du marché français des produits de la pêche, soulignant que la France est le 4ème plus grand consommateur européen avec environ 33,3 kg par habitant en 2020 (contre 23,6 kg pour l'UE en moyenne). Les captures et la production françaises représentent environ 30% de la consommation. Le reste de la consommation est composé de produits importés, qui sont destinés à la consommation directe ou comme matières premières pour le secteur HORECA ou pour l'industrie alimentaire.

Le Comité Exécutif a approuvé, par consensus, que le SNCE devienne un nouveau membre du MAC.

#### Assemblée générale et Comité Exécutif

- Présentation des candidatures au poste de Vice-président(s) pour la période 2023-2026
- Nomination

Le <u>Président</u> a rappelé que, conformément à l'article 25 des Statuts, les Vice-présidents étaient nommés par le Comité Exécutif. Concernant l'appel à manifestation d'intérêt, Mme Christine Absil (Good Fish) s'est déclarée intéressée à continuer à assurer la vice-présidence, au nom des autres groupes d'intérêts. M. Julien Lamothe (EAPO) a fait part de son souhait d'occuper le poste de Vice-président, au nom des membres du secteur, en remplacement de M. Sean O'Donoghue. Le Président a remercié M. O'Donoghue pour sa contribution au cours des dernières années.

Le Comité Exécutif a nommé, par consensus, Mme Christine Absil et M. Julien Lamothe comme Viceprésidents du MAC pour la période 2023-2026.

<u>Sean O'Donoghue (EAPO)</u> a rappelé que, suite à la nomination par consensus, les procédures seraient engagées pour son remplacement par M. Julien Lamothe en tant que directeur au sein de la représentation belge du MAC ASBL.

## **Participation des observateurs**

Accord sur les orientations concernant la participation d'observateurs aux réunions

Le <u>Président</u> a expliqué qu'une version actualisée du projet d'orientations quant à la participation d'observateurs aux réunions avait été transmise avant la réunion.

Le <u>Secrétaire général</u> a rappelé que, lors de la réunion du 6 juillet 2021, une première version du projet d'orientations avait été examinée. Lors de la réunion, il y avait eu plusieurs suggestions de modifications, de plus la Commission européenne a mis à jour le Règlement Délégué (UE) 2015/242 de la Commission du 9 octobre 2014 établissant les règles détaillées relatives au fonctionnement des Conseils Consultatifs dans le cadre de la Politique Commune de la Pêche. Une version actualisée du projet a été transmise avant la réunion.

Le Secrétaire général a donné un aperçu du projet d'orientations. La première section porte sur l'accès du public aux réunions, notamment des observateurs passifs. La deuxième section concerne les observateurs actifs, qui, conformément au règlement de la Politique Commune de la Pêche, n'ont pas















besoin d'une invitation pour participer aux réunions. La version actualisée comprend une note de bas de page précisant que les dispositions seront interprétées de manière à couvrir tous les intérêts de la chaîne d'approvisionnement. La troisième section portait sur les observateurs actifs avec obligation d'invitation.

Le Secrétaire Général a expliqué que, dans la version mise à jour, il était rappelé que, conformément au paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement Délégué (CE) 2015/242 de la Commission, les Conseils Consultatifs peuvent contribuer aux frais de voyage et d'hébergement des représentants du secteur et d'autres groupes d'intérêts de pays tiers. Selon les orientations, dans le cas du MAC, les contributions ne seront accordées que dans des cas exceptionnels.

Le Secrétaire Général a indiqué que, avant la réunion, M. Guillaumie avait suggéré une modification du paragraphe 7 de la section III. Compte tenu de cette modification, les membres inscrits à une réunion seraient informés, cinq jours avant la réunion, de la présence d'observateurs actifs invités, sous réserve de la possibilité d'une opposition explicite de la majorité des membres inscrits.

Le <u>Président</u> a fait remarquer que le projet d'orientation était assez équilibré et prévoyait la possibilité de s'opposer à certaines invitations. De manière générale, les observateurs devraient être les bienvenus.

<u>Javier Ojeda (FEAP)</u> a demandé que soit confirmé le fait que les observateurs actifs puissent être invités aux réunions des Groupes de Travail et des Groupes de Discussion, étant donné que celles-ci ne sont pas ouvertes au public.

Le <u>Secrétaire Général</u> a expliqué que "ouvert au public" faisait référence aux observateurs passifs. Conformément à l'article 2(g) de l'annexe III du règlement relatif à la PCP, toute personne peut être un observateur passif aux réunions de l'Assemblée générale et du Comité Exécutif. Les sections relatives aux observateurs actifs couvraient les réunions de l'Assemblée générale, du Comité Exécutif, des Groupes de Travail et des Groupes de Discussion. À titre d'exemple, conformément aux points (i) et (j) du paragraphe 2 de l'annexe III du règlement relatif à la PCP, il n'est pas possible d'empêcher un représentant des autorités espagnoles de la pêche et de l'aquaculture de participer en tant qu'observateur à une réunion du Groupe de Travail. Le Secrétaire général a suggéré d'inclure les termes "observateurs passifs" dans le titre de la section I pour une lecture plus claire.

Le Comité Exécutif a exprimé son accord avec les orientations sur la participation des observateurs aux réunions.

## Règles de remboursement

#### Mise à jour des taux de remboursement journaliers pour les frais d'hébergement

Le <u>Président</u> a souligné qu'au cours de la période récente, les coûts d'hébergement et de déplacement avaient augmenté de manière significative. D'autre part, les membres doivent être prêts à investir dans leur participation au MAC. Il est donc nécessaire de trouver un équilibre au niveau des taux de remboursement journaliers.















Le <u>Secrétaire Général</u> a rappelé que, selon les règles de la Commission applicables aux Conseils Consultatifs, chaque Conseil Consultatif est autorisé à fixer ses règles de remboursement pour la participation des membres et des experts aux réunions. La Commission encourage les Conseils Consultatifs, lors de l'élaboration des règles de remboursement pour les membres et les experts, à appliquer les mêmes règles que celles relatives à la participation des experts. C'est l'approche qui a été suivie par le MAC, qui se traduit par un forfait de 100 euros par nuit payable aux membres lorsqu'une nuitée est nécessaire, une indemnité journalière de 92 euros (réduite à 64,40 euros lorsque le déjeuner est fourni), et 350 euros maximum pour les frais liés au voyage.

Le Secrétaire général a expliqué qu'il avait reçu des commentaires de plusieurs membres selon lesquels l'augmentation des coûts de l'inflation entraînait des frais d'hôtel assez élevés, de sorte qu'il était difficile de trouver un hôtel pour 100 euros par nuit à Bruxelles. Dans le même temps, dans le cadre du Pacte Vert européen, la Commission européenne encourage les Conseils Consultatifs à réduire les coûts liés aux voyages et à l'hébergement. Plusieurs Conseils Consultatifs ont revu leurs règles de remboursement afin de faire face à l'augmentation des prix. Dans un souci d'équilibre, le Secrétariat propose de maintenir le montant prévu pour les frais de voyage et les indemnités journalières, tout en augmentant le forfait par nuit pour l'hébergement.

Le Secrétaire Général a également expliqué que la proposition consisterait à s'inspirer de la "décision de la Commission du 12.01.2022 autorisant l'utilisation des coûts unitaires pour les frais de voyage, d'hébergement et de séjour dans le cadre d'une action ou d'un programme de travail relevant du cadre financier pluriannuel 2021-2027" pour déterminer les montants révisés des frais d'hébergement. Selon la nouvelle approche, les frais d'hébergement par nuit varieraient en fonction du pays où se déroule la réunion. À titre d'exemple, en Belgique, le tarif serait de 137 euros. Selon une estimation de base, ce changement représenterait une augmentation des coûts de 4.500 euros.

<u>Jaroslaw Zieliński (PFPA)</u> a déclaré douter que 137 euros soit un montant réaliste pour couvrir les frais d'hébergement à Bruxelles. M. Zieliński a appelé les Conseils Consultatifs à demander conjointement une augmentation de la subvention opérationnelle, ce qui permettrait de couvrir l'augmentation des frais d'hébergement. Selon lui, pour garantir la participation en personne des membres, les taux de remboursement devraient être plus équilibrés. Dans le cas contraire, le nombre de membres participant aux réunions s'en trouverait réduit, puisque toutes les organisations ne disposent pas de budgets élevés.

Le <u>Président</u> a suggéré au Comité Exécutif d'accepter l'augmentation des taux de remboursement journaliers. Par la suite, une discussion pourrait avoir lieu avec d'autres Conseils Consultatifs dans le but de proposer une augmentation à la Commission Européenne. La question pourrait être inscrite à l'ordre du jour d'une future réunion Inter-Conseils Consultatifs. Le Président a précisé que la prudence doit être de mise en ce qui concerne l'augmentation des remboursements, car cela implique des dépenses plus importantes dans le budget, alors que la subvention opérationnelle de la Commission reste la même. Le montant de la subvention est essentiellement fixé pour une certaine période, auquel s'ajoute une petite indexation.















<u>Christine Absil (Good Fish)</u> s'est interrogée sur le nombre de membres ayant des difficultés avec le prix des hôtels à Bruxelles. D'après son expérience, grâce à la réservation tactique, il est possible de trouver un logement à un prix raisonnable.

Le Comité Exécutif a exprimé son accord sur l'augmentation du taux de remboursement journalier des frais d'hébergement.

#### **Coordination Inter-Conseils Consultatifs**

- Rapport sur les réunions suivantes :
  - Réunions du Forum Inter-CC sur le Brexit (15 septembre, 20 octobre, 15 décembre 2022)

Le <u>Secrétaire Général</u> a rappelé que le MAC, ainsi que d'autres Conseils Consultatifs concernés par le Brexit, faisait partie du Forum Inter-CC sur le Brexit. Des réunions ont eu lieu les 15 septembre, 20 octobre et 15 décembre 2022. Il a assisté personnellement à ces réunions, de même que le Président. Les principaux points de l'ordre du jour concernaient les mises à jour de la Commission sur le Comité Spécialisé de la Pêche et les Groupes de Travail correspondants. Certains points portaient également sur les stratégies pluriannuelles relatives aux espèces non contingentées. Les sujets étaient principalement destinés aux Conseils Consultatifs régionaux, puisqu'aucun sujet relatif aux marchés n'a été abordé.

## DG MARE : réunion des Secrétariats des CC (11 octobre 2022)

Le <u>Secrétaire Général</u> a indiqué qu'il a assisté, le 11 octobre 2022, à une réunion organisée par la Commission européenne entre la DG MARE et les Secrétariats des CC. La Commission a apporté quelques informations concernant le rapport sur la Politique Commune de la Pêche. Les Conseils Consultatifs ont posé des questions concernant l'approche forfaitaire, l'invitation des représentants de la Commission aux réunions, le suivi des questions écrites et la promotion des Conseils Consultatifs.

Le Secrétaire général a indiqué avoir soumis un point concernant le "suivi des questions écrites". Il arrive parfois que, lors des réunions, les représentants de la Commission ne soient pas en mesure de répondre aux questions des membres, c'est pourquoi, comme l'encourage la DG MARE, le Secrétariat les transmet ultérieurement sous forme de questions écrites. Néanmoins, il n'y a pas toujours de réponse. Lors de la réunion du 11 octobre 2022, les représentants de la Commission ont indiqué que des efforts étaient faits pour répondre aux questions écrites.

En ce qui concerne la promotion des Conseils Consultatifs, le Secrétaire Général a rappelé que, dans le passé, le sujet a été soulevé par le MAC. Actuellement, cette question est soulevée par le Secrétariat du CC EOS. L'objectif est que la Commission encourage les demandes d'adhésion aux Conseils Consultatifs, y compris par le biais de publications sur ce sujet.

## Réunion Inter-Conseils Consultatifs (17 novembre 2022)





Le <u>Secrétaire Général</u> a indiqué qu'une réunion Inter-Conseils Consultatifs, organisée par la DG MARE, a eu lieu le 17 novembre 2022. L'objectif de cette réunion était de permettre à la Commission de présenter des initiatives politiques pertinentes à plusieurs Conseils Consultatifs. Au nom du MAC, le Président, Mme Yobana Bermúdez (Conxemar), M. Pierre Commère (ADEPALE), M. Paul Thomas (EAPO), Mme Christine Absil (Good Fish), M. Daniel Voces (Europêche), Mme Marine Cusa (Oceana), M. Yannis Pelekannakis (FEAP), et M. Alessandro Manghisi (MSC) étaient présents, ainsi que le Secrétaire général et le responsable financier.

Concernant les points de l'ordre du jour, le Secrétaire Général a indiqué que, lors de la réunion, M. Frangiscos Nikolian (MARE A4) a fait le point sur le rapport relatif au fonctionnement de l'Organisation Commune des Marchés. Le rapport est encore en cours de rédaction, néanmoins, au vu de la présentation préliminaire, les conclusions semblent similaires à l'avis du MAC sur la question.

Lors de cette réunion, il y a eu une présentation sur le Cadre pour un Système Alimentaire Durable Européen, qui a également été mentionné lors de la réunion du 27 janvier 2023 du Groupe de Travail 3. La Commission a fait savoir que des travaux étaient en cours quant à l'élaboration des termes de référence du prochain rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE. Selon les informations fournies, l'avis adopté par le MAC en 2022 à ce sujet était pris en compte pour les termes de référence. Une présentation a été effectuée sur l'Année européenne des compétences, un sujet qui a également été abordé lors de la réunion de l'Assemblée générale du 27 janvier 2023. Plusieurs points de l'ordre du jour ne concernaient pas directement le MAC, notamment ceux relatifs à la mise en œuvre de l'accès aux eaux profondes et à une approche écosystémique de la gestion des pêches. Des questions financières et d'organisation ont également été abordées.

#### Table ronde avec le commissaire Sinkevičius (5 décembre 2022)

Le <u>Secrétaire Général</u> a indiqué qu'une table ronde avec le Commissaire Sinkevičius a eu lieu le 5 décembre 2022 à Bruxelles. Le Commissaire a invité le Président et les Vice-Présidents des Groupes d'Autres Intérêts de tous les Conseils Consultatifs à se pencher sur les possibilités de pêche pour l'année prochaine en ce qui concerne les stocks halieutiques dans les eaux communautaires de l'océan Atlantique, du Kattegat et du Skagerrak, de la Méditerranée et de la mer Noire. M. Pastoor et Mme Absil ont participé à la réunion au nom du MAC.

Le <u>Président</u> a indiqué que, outre le thème officiel de la table ronde, il était également possible d'aborder d'autres sujets. Lors de la table ronde, le Président a attiré l'attention sur l'évolution du marché. Le Président a exprimé sa satisfaction quant à l'organisation de la table ronde, ajoutant que la Commission a exprimé sa volonté d'organiser à nouveau des tables rondes à l'avenir. Plusieurs membres du Cabinet ont exprimé leur intérêt pour le travail des Conseils Consultatifs, y compris pour figurer sur la liste de distribution du MAC.

<u>Christine Absil (Good Fish)</u> a indiqué que, lors de cette réunion, elle avait fait part de ses préoccupations concernant les avis adoptés sur le Cadre pour un Système Alimentaire Durable, la révision des normes de commercialisation et les Règles relatives à la définition des catégories















d'empreinte environnementale des produits. Mme Absil a indiqué qu'un représentant du Cabinet s'est dit satisfait que ces sujets aient été soulevés.

## Réunion des Présidents et Secrétariats des CC (11 janvier 2023)

Le <u>Secrétaire Général</u> a indiqué qu'une réunion entre les Présidents et Secrétariats des CC a eu lieu le 11 janvier 2023, organisée par le Conseil Consultatif pour la mer Baltique. Ces réunions ont généralement lieu chaque année, afin de permettre une meilleure coordination. Le Secrétaire général et le Président y ont assisté.

Lors de la réunion, une table ronde a été organisée pour discuter des programmes de travail pour 2023 et des outils de coordination. Une discussion a eu lieu sur les aspects organisationnels et structurels du Forum Inter-CC sur le Brexit, y compris un accord pour continuer avec une rotation des Secrétariats qui organisent les réunions. Les participants ont échangé sur le fonctionnement interne des Conseils Consultatifs, y compris la représentation externe, les codes de conduite/bonnes pratiques/procédures, la reconnaissance des Conseils Consultatifs, la participation de la Commission aux réunions, et les plafonds de remboursement.

Le CC pour la Pêche Lointaine (LDAC) a adressé une lettre à la DG MARE pour lui faire part de son inquiétude quant au manque de participation des représentants à leurs réunions. La Directrice Générale Vitcheva a répondu en faisant part des restrictions en matière de personnel et de budget, ce qui signifie que certains sujets seront abordés lors des réunions Inter-Conseils Consultatifs. Plusieurs Conseils Consultatifs sont en train de revoir leurs plafonds de remboursement afin de prévoir de légères augmentations.

Au cours de la réunion, des échanges ont également eu lieu sur des questions financières et administratives. Les Conseils Consultatifs en étant encore aux premiers stades de la mise en œuvre de la nouvelle approche forfaitaire, il n'a pas été possible de mettre en commun les expériences. La Commission s'est engagée à mettre à jour les orientations financières, mais cette mise à jour est toujours en attente. Pour certains Conseils Consultatifs, la signature électronique qualifiée a posé quelques difficultés.

Le Secrétaire Général a indiqué que le Secrétariat du CC EOS a suggéré de soumettre une lettre commune à la Directrice Générale Vitcheva afin de soutenir la promotion des demandes d'adhésion aux Conseils Consultatifs, y compris dans les réunions bilatérales et dans les stratégies de communication. Le Secrétaire Général a rappelé que le projet de lettre, préparé par les Secrétariats, avait été transmis avant la réunion. Les procédures d'approbation sont en cours dans tous les Conseils Consultatifs.

Le <u>Président</u> a exprimé son soutien au projet de lettre, ajoutant qu'il s'agissait d'un moyen positif d'encourager la Commission européenne à promouvoir davantage les Conseils Consultatifs.

Le Comité Exécutif a exprimé son accord sur la lettre commune à la Commission européenne visant à promouvoir et à encourager le travail des Conseils Consultatifs.















#### Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM)

Compte-rendu des réunions MIAC et MIACO (12-13 janvier 2023) par Pedro Reis Santos,
 Secrétaire Général

Le <u>Secrétaire Général</u> a rappelé que le CIEM avait organisé une réunion annuelle avec les Conseils Consultatifs (MIAC) et une réunion annuelle avec les Conseils Consultatifs et autres observateurs. Le Secrétaire Général a participé aux réunions des 12 et 13 janvier 2023 à Copenhague. Parmi les sujets abordés figuraient la dimension socio-économique dans les avis du CIEM, les plans de reconstitution, les stocks de zones spécifiques, le contrôle de la qualité, l'implication des parties prenantes, les énergies renouvelables, les benchmarks et les examens, les nouveaux besoins scientifiques, les pêches mixtes et l'année 2023. Le Secrétaire Général a souligné que les sujets n'étaient pas liés au marché, mais plus pertinents pour les Conseils Consultatifs régionaux.

## Agence Européenne de Contrôle des Pêches (AECP)

 Compte-rendu des réunions du Conseil Consultatif (24 octobre 2022), du Séminaire sur l'évaluation externe indépendante quinquennale (25 octobre 2022), et du Conseil d'Administration (26 octobre 2022)

Le <u>Secrétaire Général</u> a rappelé que tous les Conseils Consultatifs faisaient partie du Conseil Consultatif de l'AECP. Les réunions du Conseil Consultatif ont généralement lieu deux fois par an et ont pour but de fournir des avis à l'AECP. Une réunion du Conseil Consultatif a eu lieu le 24 octobre 2022, à laquelle ont participé le Président et le Secrétaire Général lui-même. Lors de cette réunion, une table ronde a été organisée pour que chaque Conseil Consultatif fasse le point sur son état d'avancement. Les représentants de l'AECP ont fait le point sur le programme de travail pluriannuel 2023-2027 de l'AECP et sur leur programme de travail annuel 2023. Une mise à jour a également été apportée concernant la rotation du représentant au Conseil d'administration.

Le Secrétaire Général a indiqué qu'un séminaire sur l'évaluation externe indépendante quinquennale de l'AECP avait eu lieu le 25 octobre 2022. Le Président, le Secrétaire général et Mme Francesca Peretti (ClientEarth) ont participé à ce séminaire. Parmi les sujets abordés figuraient les résultats de l'évaluation, la coordination opérationnelle, la dimension internationale et la coopération avec d'autres agences de l'UE. En ce qui concerne les sujets liés au marché, l'AECP entreprend des projets relatifs à la pesée des produits de la pêche.

Le Secrétaire Général a rappelé que le Conseil d'administration de l'AECP est composé de représentants de la Commission européenne et des États membres. Un observateur du Conseil Consultatif participe également aux réunions du Conseil d'Administration. Le Secrétaire Général a assisté à la réunion du Conseil d'Administration de l'AECP qui s'est tenue le 26 octobre 2022. Lors de cette réunion, le Conseil d'administration a approuvé les recommandations de l'évaluation externe et a adopté le document de programmation.

Le Secrétaire Général a indiqué que l'AECP a procédé au lancement de nouveaux navires de patrouille affrétés. Le 17 janvier 2023, une cérémonie de baptême et une visite à bord des navires ont eu lieu.















L'événement a été marqué par les discours de la Directrice générale de la DG MARE, du ministre de l'Agriculture du Portugal, du Secrétaire général de la pêche d'Espagne, du Maire de Vigo, entre autres. Lors de l'événement, la Directrice Générale Vitcheva a annoncé que, le mois suivant, la Commission publierait une communication sur la Politique Commune de la Pêche, le rapport sur l'Organisation Commune des Marchés, le plan d'action pour la conservation des ressources marines, et l'initiative de transition énergétique. Au nom du MAC, le Secrétaire Général et M. Daniel Voces (Europêche) ont participé à l'événement.

Dans le cadre de la collaboration avec l'AECP, le <u>Président</u> a souligné, dans une perspective de marché, l'importance des thèmes de la pêche INN et du contrôle des pêches.

Le <u>Secrétaire Général</u> a souligné que des représentants de l'AECP sont inclus dans la liste de distribution du MAC et qu'ils participent occasionnellement aux réunions du MAC.

#### **Questions diverses**

## • Examen et approbation éventuelle des projets d'avis et de termes de référence

Le <u>Secrétaire Général</u> a indiqué que le Groupe de Travail 1 est parvenu à un accord sur plusieurs avis concernant : les perturbations du marché des produits de la pêche et de l'aquaculture dues à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le rapport économique annuel du CSTEP sur la flotte de pêche de l'UE (2023), la sensibilisation au rôle des Organisations de Producteurs, ainsi que l'EUMOFA : suggestions d'études à intégrer dans le Programme de Travail. Le Groupe de Travail 2 est parvenu à un accord concernant l'avis sur le rapport économique du CSTEP relatif à l'industrie de la transformation du poisson (2021).

Le Secrétaire Général a également indiqué que le Groupe de Travail 2 s'est mis d'accord sur un projet de Termes de Référence pour une étude externe sur le travail forcé dans le marché de la pêche et de l'aquaculture. La proposition porterait sur un contrat de "très faible valeur" (1 000,01 € - 15 000 €, TVA comprise). Pour faire face à cette nouvelle dépense, les coûts liés aux lieux de réunion devraient être réduits. Si nécessaire, les économies réalisées au cours des années opérationnelles précédentes pourraient être utilisées.

<u>Katarina Sipic (CEP)</u> a souhaité savoir si les différentes parties de la chaîne d'approvisionnement étaient représentées de manière adéquate au sein du Comité de pilotage, étant donné que les représentants des secteurs de l'aquaculture et de la grande distribution n'y figuraient pas.

Le <u>Président</u> a convenu avec Mme Sipic de l'importance d'une représentation adéquate des parties prenantes concernées.

<u>Pierre Commère (AIPCE)</u> est également d'accord avec Mme Sipic. M. Commère s'est porté volontaire pour rejoindre le Comité de pilotage. Compte tenu de son rôle de Président du Groupe de Travail 2, sa participation pourrait également renforcer la relation entre le consultant et l'équipe de gestion.















<u>Massimo Bellavista (COPA COGECA)</u> a rappelé une intervention de M. Daniel Voces (Europêche) lors de la réunion du Groupe de Travail 2 du 26 janvier 2023. Les partenaires sociaux de la pêche, composés de COGECA, Europêche et ETF, ont également commandé une étude sur le travail forcé. Par conséquent, il devrait y avoir un contact entre les consultants externes.

<u>Els Bedert (EuroCommerce)</u> a demandé quelques jours supplémentaires pour déterminer la disponibilité d'un représentant d'EuroCommerce à rejoindre le Comité de pilotage.

<u>Rosalie Tukker (Europêche)</u> a indiqué que le projet des partenaires sociaux a été lancé en septembre 2022 et durera deux ans. Les résultats seront disponibles en ligne. Mme Tukker a exprimé sa volonté de coordonner les travaux, en évitant les doublons.

Le Comité Exécutif a approuvé les Termes de Référence pour une étude sur le travail forcé au sein du marché de la pêche et de l'aquaculture, y compris l'allocation d'un maximum de 15.000 € pour cette dépense.

Afin de permettre une dernière vérification par les membres, le <u>Président</u> a proposé que les cinq projets d'avis convenus par les Groupes de Travail soient soumis pour examen et approbation par le biais d'une procédure écrite d'urgence.

## Conclusion du mandat 2020-2023 de M. Pastoor en tant que Président du MAC

<u>Javier Ojeda (FEAP)</u> a remercié M. Pastoor de son dévouement et de ses efforts pour diriger le MAC, ce qui a permis de mettre en place un Conseil Consultatif solide.

Le <u>Président</u> a remercié les membres pour leur confiance. Le Président s'est dit satisfait du fonctionnement du MAC, compte tenu notamment de l'augmentation du nombre de membres et des avis adoptés. Le Président a remercié M. Reis Santos pour sa coopération positive et loyale en tant que Secrétaire général, qui a permis de professionnaliser les méthodes de travail. Le Président a rappelé qu'au cours des premières années opérationnelles, la Commission européenne n'était pas satisfaite du fonctionnement du MAC, mais que la situation a complètement changé.

Le <u>Secrétaire Général</u> a remercié M. Pastoor pour son dévouement et son impartialité dans son rôle de Président.

#### Résumé des points d'action

## Assemblée Générale et Comité Exécutif

 Le Secrétariat entamera les procédures administratives pour remplacer M. Sean O'Donoghue par M. Julien Lamothe au sein du MAC ASBL, y compris la publication au Moniteur belge.















# - Questions diverses

O Projet d'avis approuvé par le Groupe de Travail 1 (Ukraine, Rapport économique annuel sur la flotte de pêche de l'UE, sensibilisation au rôle des Organisations de Producteurs, études de l'EUMOFA) et par le Groupe de Travail 2 (Rapport économique sur l'industrie de transformation du poisson) à soumettre pour examen et approbation par le biais d'une procédure écrite d'urgence.

















# Liste des participants

Représentant	Organisation	Rôle
Asmira Sophie Sandermann	European Fishmeal	Membre
Benoît Thomassen	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Bruno Guillaumie	European Molluscs Producers Association (EMPA)	Membre
Christine Absil	Good Fish	Membre
Dawlat Bik	Market Advisory Council	Secrétariat
Els Beder	EuroCommerce	Membre
Emiel Brouckaert	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Francesca Peretti	ClientEarth	Membre
Georg Werner	Environmental Justice Foundation (EJF)	Membre
Guus Pastoor	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Président
Isabel Mariño Prieto	Conxemar	Membre
Jaroslaw Zieliński	Polish Fish Producers Association (PFPA)	Observateur
Javier Ojeda	Federation of European Aquaculture Producers (FEAP)	Membre
Jean-Marie Roberto	Les Pêcheurs de Bretagne	Membre
Julien Lamothe	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Katarina Sipic	European Federation of National Organizations of Importers and Exporters of Fish (CEP)	Membre
Massimo Bellavista	COPA COGECA	Membre
Marine Cusa	Oceana	Membre
Paul Thomas	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre
Pedro Reis Santos	Market Advisory Council (MAC)	Secrétariat
Pierre Commère	EU Fish Processors and Traders Association (AIPCE)	Membre
Roberto Carlos Alonso Baptista	ANFACO-CECOPESCA	Membre
Rosalie Tukker	Europêche	Membre
Sean O'Donoghue	European Association of Fish Producers Organisations (EAPO)	Membre















Représentant	Organisation	Rôle
Vanya Vulperhorst	Oceana	Membre
Yobana Bermúdez	CONXEMAR	Membre













